

Règlement du Concours Photo pour les 21èmes Journées Scientifiques du CNFRAA

Article 1 : Objet du concours

Le concours photo est organisé par le Comité National Français des Recherches Arctiques et Antarctiques (CNFRAA). Il a pour objectif de permettre aux participants de partager leurs créations photographiques sur le thème « Regards de terrain : Immersion dans les pôles ».

Article 2 : Conditions de participation

1. Le concours est ouvert à toute personne, 18 ans et plus.
2. La participation est gratuite.
3. Chaque participant peut soumettre **une photo** au format **PAYSAGE**.
4. Les photos doivent être originales, non retouchées de manière excessive et ne doivent pas enfreindre les droits d'auteur.
5. Le participant doit :
 - a. Être nécessairement l'auteur de la photographie qu'il soumet au concours.
 - b. Avoir l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image
6. Le participant doit reconnaître sur l'honneur que, pour la prise de vue :
 - a. Il a respecté l'environnement et adopté un comportement ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels
 - b. Respecté toutes les réglementations en vigueur sur le lieu de prise de vue.
7. La participation implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 3 : Modalités de participation

1. Les participants doivent envoyer leur photo avant le **20/04/2025**, à 23h00
2. Chaque photo doit être accompagnée d'un titre et d'une description. Il sera notamment quand, où et à quelle occasion la photo a été prise.
3. Les photos peuvent être envoyées en format [JPG, PNG, etc.]

Article 4 : Sélection des gagnants

1. Un jury composé de membres du bureau sélectionnera les lauréats en fonction de la qualité artistique, la qualité globale de l'image, la pertinence par rapport au thème.
2. Le jury est souverain dans l'appréciation des critères de sélection des photos reçues.
3. Le jury procédera à la sélection des Lauréats par visualisation de l'ensemble des photographies, sans qu'aucun élément d'identification du participant ne soit visible au cours de la sélection.
4. La remise des prix sera effectuée lors de la soirée du 13 mai 2025 organisée à l'occasion des 21èmes Journées Scientifiques du CNFRAA à Grenoble.

Article 5 : Récompenses

1. La photo primée sera mise en valeur sur le site du CNFRAA, accompagnée d'une brève présentation de son auteur. Elle illustrera également la carte de vœux 2026 du CNFRAA et son auteur recevra un cadeau surprise offert par les membres du bureau.

Article 6 : propriété intellectuelle

Le CNFRAA s'engage à respecter le droit moral de l'auteur et notamment à :

- Ne pas dénaturer les photographies soumises dans le cadre du concours
- Respecter la paternité de l'auteur de la photographie en mentionnant systématiquement son nom lorsque la photographie fera l'objet d'une reproduction ou d'une diffusion

Règlement du Concours Photo pour les 21èmes Journées Scientifiques du CNFRAA

Les photographies soumises par l'ensemble des Participants, qu'elles soient ou non primées, pourront être utilisées par le CNFRAA à des fins de publication, de communication ou de diffusion, en version imprimée ou numérique, sur tout support, y compris les réseaux sociaux.

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs photos pour des fins promotionnelles du CNFRAA, en mentionnant toujours le nom du photographe. Les photos ne seront pas utilisées à d'autres fins sans consentement préalable.

Article 7 : Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème technique lié à l'envoi des photos ou à la plateforme utilisée pour y participer.

Article 8 : Modifications du règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment si nécessaire. Toute modification sera annoncée sur le site du CNFRAA.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.